

RAPPORT ANNUEL

SUR

LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE

PREVENTION ET DE GESTION DES

DECHETS

MENAGERS ET ASSIMILES

EXERCICE 2021

**SICOMAR : Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères de
l'Arrondissement de Rethel
Mont d'Écly 08360 CHATEAU-PORCIEN**

Table des matières

EXERCICE 2021	1
PREAMBULE.....	3
Introduction.....	4
Evènements 2021	5
1 - LES ORGANES DIRECTEURS.....	6
Le Comité syndical	6
Le Bureau	6
2 – LES COMMISSIONS et DELEGATIONS	6
2.1 La commission d’appel d’offres	6
2.2 Le SICOMAR est aussi un EPCI membres de VALODEA (syndicat mixte de traitement des déchets Ardennais).....	6
1 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	7
1.1 Les ordures ménagères.....	7
1.2 Les déchets recyclables.....	7
2 – LES DECHETERIES.....	9
2.1 Les horaires d’ouverture	9
2.2 Le transport	10
2.3 Les exutoires de traitement	11
2.4 Les filières à responsabilité élargie du producteur.....	11
2.5 Les tonnages.....	12
3- LE VERRE MENAGER.....	12
4 – LES INDICATEURS FINANCIERS	12
4.1 Les recettes.....	13
.....	13
4.2 Les dépenses	13
4.3 Les investissements.....	14
5 – PERSPECTIVES 2022	15

PREAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Introduction

Le S.I.C.O.M.A.R a été créé en 1978, par autorisation préfectorale, suite à l'établissement du plan départemental de destruction des déchets d'usage domestique. Il est constitué pour une durée illimitée.

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2017, le périmètre d'intervention du SICOMAR est étendu à l'ensemble du territoire des deux membres du syndicat mixte fermé que sont les communautés de communes des Crêtes Préardennaises et la communauté de communes du Pays Rethélois.

Le syndicat est administré par un comité syndical, composé des délégués des communautés de communes membres suivant une clé de répartition proportionnelle à la population de chaque communauté. A ce titre, chaque communauté désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque tranche engagée de 1 500 habitants (population DGF suivant la dernière fiche DGF publiée à la date d'installation du comité syndical).

Le bureau du syndicat est composé d'un nombre de membres librement fixé par le comité syndical. Parmi ceux-ci se trouvent obligatoirement le président, les vice-présidents et d'éventuels autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé librement par le comité syndical dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Le syndicat assure le fonctionnement du service public d'enlèvement des déchets ménagers et son portage financier. A ce titre, le syndicat appelle auprès de ses membres une participation à ses frais de fonctionnement fixée annuellement par délibération du comité syndical prise au plus tard avant le 31 décembre de chaque année pour application l'année suivante. Son budget est structuré avec une comptabilité analytique permettant de retracer les charges et recettes imputables respectivement à ses membres en fonction du service rendu sur leur territoire.

Les compétences du SICOMAR sont :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte,
- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du haut de quai des déchèteries,
- le transport des bennes de déchèterie vers les exutoires de traitement.

Evènements 2021

L'année 2021 est celle de l'optimisation des collectes afin de rationaliser le service. En effet, la mise en œuvre de la redevance incitative a amené le tonnage d'ordures ménagères à baisser de 25% entre 2018 et 2020. Par ailleurs, en 2020, 90% des bacs ont été sortis 26 fois ou moins, soit une sortie tous les 15 jours maximum.

Au vu de ces éléments, la fréquence de collecte des bacs d'ordures ménagères a été ramenée à 1 passage tous les 15 jours sauf sur les communes de Rethel et Sault les Rethel où elle reste hebdomadaire. De plus, les tournées ont été revues pour que les équipes assurent leur service sur 8h45 en collectant 11 tonnes afin de remplir au mieux le camion. Cette optimisation a permis de réduire le nombre d'équipes de collecte à 7 au lieu de 8 les années précédentes.

En 2020 les bennes de collecte avaient parcouru 212 000 km pour assurer les collectes. En 2021 ce ne sont plus que 190 000 km qui ont été parcourus soit un gain de 22 000 km.

1 - LES ORGANES DIRECTEURS

Le Comité syndical

Le Comité est l'instance plénière du syndicat dans laquelle toutes les décisions importantes sont prises. Il regroupe des représentants élus par l'ensemble des communautés de communes membres. Il définit la politique du SICOMAR, vote le budget et décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

Le Comité Syndical du SICOMAR est composé de 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants.

Le Bureau

Le bureau du SICOMAR est composé des membres suivants :

Président du SICOMAR	Renaud AVERLY
1 ^{er} Vice-président	Philippe LANTENOIS
2 ^{ème} Vice-président	Michel KOCIUBA
3 ^{ème} Vice-président	Joseph MALCORPS
4 ^{ème} Vice-président	Claude REGNIER
5 ^{ème} Vice-président	Gilles DUANT
6 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc ROUSSEAU
Membre	Guy CAMUS
Membre	Sébastien DERVAUX
Membre	Jean-Paul DUFRENE
Membre	Olivier FLAUZAC
Membre	Mireille LEGUAY
Membre	Daniel THOMAS
Membre	Michel VUARNESSEON

2 - LES COMMISSIONS et DELEGATIONS

2.1 La commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

Philippe LANTENOIS
Michel KOCIUBA
Joseph MALCORPS
Claude REGNIER
Jean-Luc ROUSSEAU

Membres suppléants :

Daniel THOMAS
Romain PIATTKOWSKI
Gilles DUANT
Jean-Pierre BOIZET
Blandine CHOCARDELLE

2.2 Le SICOMAR est aussi un EPCI membres de VALODEA (syndicat mixte de traitement des déchets Ardennais)

Les délégués chargés de représenter le SICOMAR au sein de VALODEA sont :

Membres titulaires :

Renaud AVERLY
Michel KOCIUBA
Claude REGNIER
Philippe LANTENOIS
Daniel THOMAS

Membres suppléants :

Mathieu FOURNY
Françoise MAILLOT
Jean-Luc ROUSSEAU
Guy CAMUS
Jean-Paul DUFRENE

1 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

1.1 Les ordures ménagères

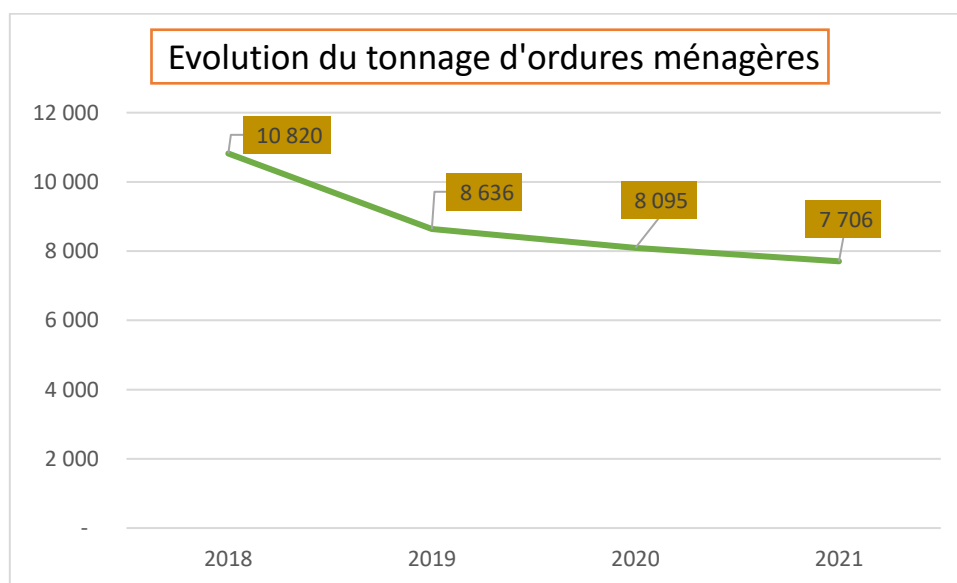
Les ordures ménagères résiduelles de tous les habitants du SICOMAR sont collectées en porte à porte en régie. La collecte a lieu une fois par semaine sur Rethel et Sault les Rethel et tous les 15 jours sur les autres communes.

Les métiers de bouches de toutes les communes qui en font la demande bénéficient d'une collecte par semaine également.

En 2021, les 51 756 habitants du SICOMAR ont produit 7 706 tonnes d'ordures ménagères résiduelles contre 8 095 tonnes en 2020. Soit une baisse de 5%.

La performance par habitant est de 149 kg produits sur l'année, soit une baisse de 8 kg par rapport à 2020. La moyenne départementale 2021 est de 224 kg par habitant. En France, la moyenne est de 245 kg.

Grâce à la redevance incitative, la production d'ordures ménagères continue à baisser sur le territoire du SICOMAR.



1.2 Les déchets recyclables

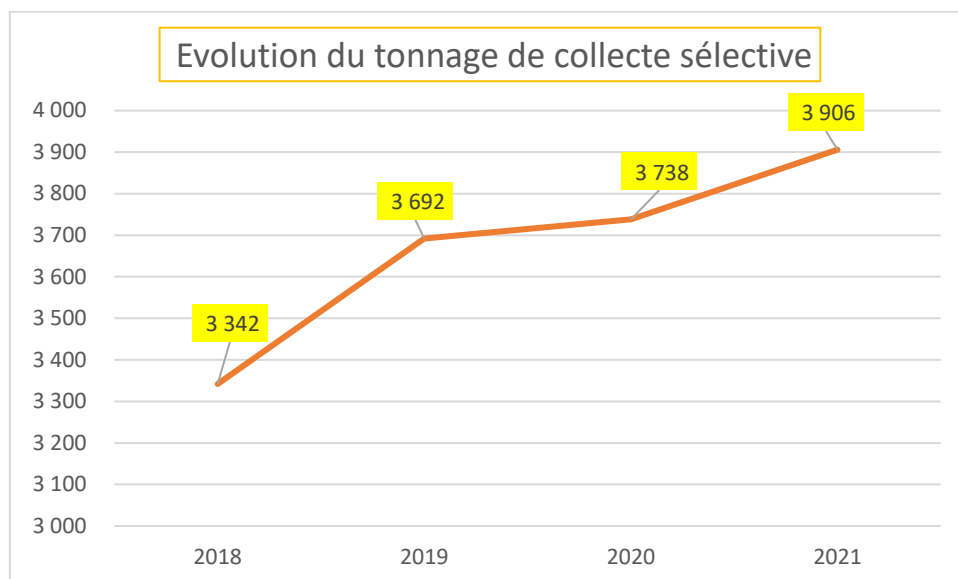
Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte en régie. La collecte a lieu :

- Une fois par semaine sur les communes de Rethel et Sault les Rethel
- Tous les 15 jours sur les autres communes.

En 2021, les 51 756 habitants du SICOMAR ont produit 3 906 tonnes de recyclables contre 3 738 tonnes en 2020.

Le taux de refus a encore augmenté entre 2020 et 2021, passant de 17% en 2019 à 22% en 2020 puis à 25% en 2021.

La performance de déchets triés par Valodea a augmenté de 48 à 55 kg par habitant. La performance départementale est de 53 kg par habitant. La moyenne nationale est de 50 kg par habitant. Les habitants de notre territoire continuent à mieux trier que la moyenne malgré le taux de refus important.



2 - LES DECHETERIES

Le SICOMAR gère neuf déchèteries, situées respectivement à : Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, Aire, Le Chatelet Sur Retourne, Rethel, Thin Le Moutier et Poix Terron. Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

2.1 Les horaires d'ouverture

Hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aire Route d'Asfeld	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Attigny Les Hauts de la Donchère	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	-	9h - 12h 14h - 17h
Château Porcien Mont d'Eclly	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Chatelet sur Retourne rue du Pont Royal	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Chaumont Porcien Route de Rocquigny	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Novion Porcien Gare de Provizy	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Poix Terron Route de Villers sur le Mont	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	-	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Rethel Zi Pargny Ressons 03 24 38 12 42	14h - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Thin le Moutier Route de Signy l'Abbaye	14h - 17h	-	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h

Eté

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aire Route d'Asfeld	9h - 12h	13h30 - 17h30	-	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 18h30
Attigny Les Hauts de la Donchère	9h - 12h	14h - 18h30	9h - 12h 14h - 18h30	14h - 18h30	-	9h - 12h 14h - 18h30
Château Porcien Mont d'Eclly	13h30 - 17h30	-	9h - 12h	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 18h30
Chatelet sur Retourne rue du Pont Royal	13h30 - 17h30	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h30		9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 18h30
Chaumont Porcien Route de Rocquigny	9h - 12h	13h30 - 17h30	-	9h - 12h	13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 18h30
Novion Porcien Gare de Provizy	13h30 - 17h30	-	9h - 12h	13h30 - 17h30	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 18h30
Poix Terron Route de Villers sur le Mont	14h - 18h30	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h30	-	14h - 18h30	9h - 12h 14h - 18h30
Rethel Zi Pargny Ressons 03 24 38 12 42	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Thin le Moutier Route de Signy l'Abbaye	14h - 18h30	-	9h - 12h 14h - 18h30	9h - 12h	14h - 18h30	9h - 12h 14h - 18h30

2.2 Le transport

- Le transport des bennes depuis les déchèteries de Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, Aire et Le Chatelet Sur Retourne est assuré en régie.

- Le transport des bennes depuis les déchèteries de Thin le Moutier, Poix Terron et Attigny est assuré par l'entreprise FERRARI de Rethel selon les clauses d'un marché ayant débuté au 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2021.

- Le transport des bennes depuis la déchèterie de Rethel est réalisé en régie sauf pour les encombrants qui sont enlevés par l'entreprise FERRARI selon les clauses d'un marché ayant débuté au 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2021.

Les déchets dangereux des ménages sont collectés et traités par une entreprise spécialisée (A.R.F).

Un broyage des déchets verts est réalisé directement sur les déchèteries de Thin le moutier, Poix Terron et Attigny. Cette prestation est réalisée par l'EDPAMS Jacques Sourdille par marché public.

2.3 Les exutoires de traitement

La compétence de traitement des déchets a été déléguée à Valodea qui passe des marchés de traitement pour les flux de déchèterie.

FLUX	Exutoire
Encombrants	Centre de stockage ARCAVI – Eteignières (08)
Ferraille	Entreprise Ferrari – Rethel (08)
Végétaux	Terralys – Warmeriville (51)
Bois	ARCAVI – Chalandry-Elaine (08)
Gravats	Société Richard – Bertoncourt (08)
Cartons	Entreprise Ferrari – Rethel (08)
Déchets dangereux des ménages	ARF – Saint Remy du Nord (59)

2.4 Les filières à responsabilité élargie du producteur

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

Sur les déchèteries, les filières suivantes sont mises en place :

- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Piles et accumulateurs
- Pneumatiques de véhicules légers

2.5 Les tonnages

	Déchèterie - Tonnages 2021												
	Aire	Attigny	Château-Porcien	le Chatelet sur Retourne	Chaumont-Porcien	Novion-Porcien	Poix Terron	Rethel	Thin le Moutier	TOTAL		Tonnages 2020	Evolution
Déchets végétaux	460	285	323	566	133	205	280	1 756	95	4 103		2 743	33%
Bois	197	169	132	193	86	102	256	398	77	1 611		1 384	14%
Métaux	92	61	64	110	50	49	84	198	44	753		753	0%
Cartons	30	28	22	34	9	15	48	144	11	340		290	15%
Encombrants	587	452	553	695	345	498	527	1 460	280	5 396		4 782	11%
Gravats	482	256	306	687	133	197	262	1 325	140	3 787		2 501	34%
Huiles minérales	5,22	2,58	4,63	4,32	1,61	3,12	5,14	5,76	2,17	34,55		29,00	16%

Tous les tonnages ont augmenté sur les déchèteries entre 2020 et 2021 sauf les métaux qui sont restés stables.

Ces augmentations sont dues à :

- La crise du COVID en 2020 avec la fermeture des déchèteries durant 1 mois ½,
- La pluviométrie importante qui a généré beaucoup de déchets végétaux,
- La traçabilité de tous les gravats.

3- LE VERRE MENAGER

Le verre est collecté par la société MINERIS par marché public.

En 2021, 2 476 tonnes de verre ont été collectées. Chaque habitant du territoire dépose en moyenne 47.84 kg par an dans les bornes à verre. La performance de 2020 était de 48.55 kg par habitant, soit une légère baisse entre les 2 années. Toutefois notre territoire reste un gros producteur de verre avec une performance par habitant supérieure de près de 10 kg à la moyenne du département (38 kg).

4 - LES INDICATEURS FINANCIERS

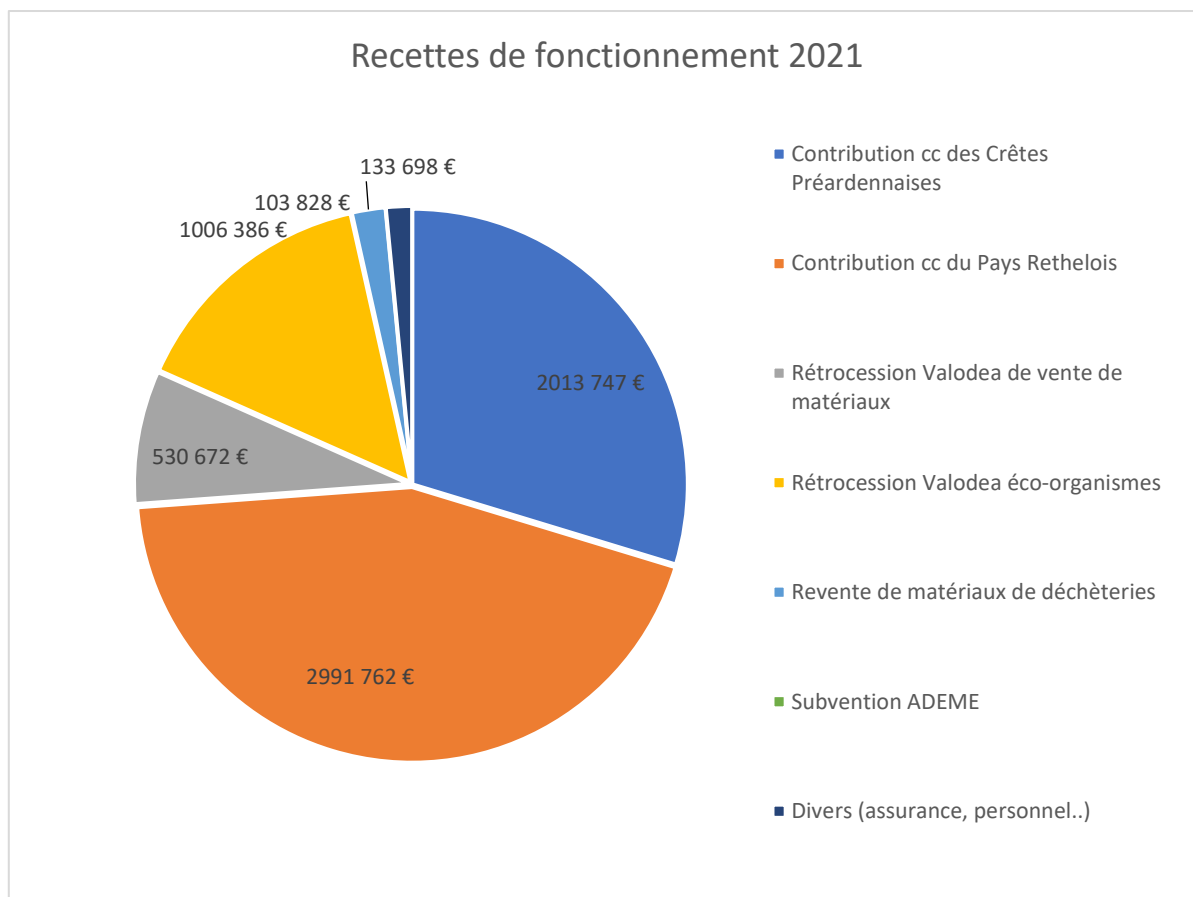
Le budget du SICOMAR est construit autour des contributions des 2 communautés de communes adhérentes et des recettes de reventes de matériaux et des éco-organismes.

Les dépenses sont liées aux charges de personnel, aux charges à caractère général et aux prestations de collecte, de transport et de traitement.

4.1 Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à 6 780 093€ TTC dont 5 005 509€ proviennent des contributions des 2 adhérents au SICOMAR.

Les rétrocessions provenant de Valodea pour les reventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes s'élèvent à 1 537 058€.



Les contributions des adhérents ont été supérieures de 10% à celles de 2020 et les rétrocessions de Valodea ont augmenté de 149%. Toutefois cette augmentation est due à des écritures de la fin d'année 2020 qui n'avaient pas été rattachées à l'exercice concerné.

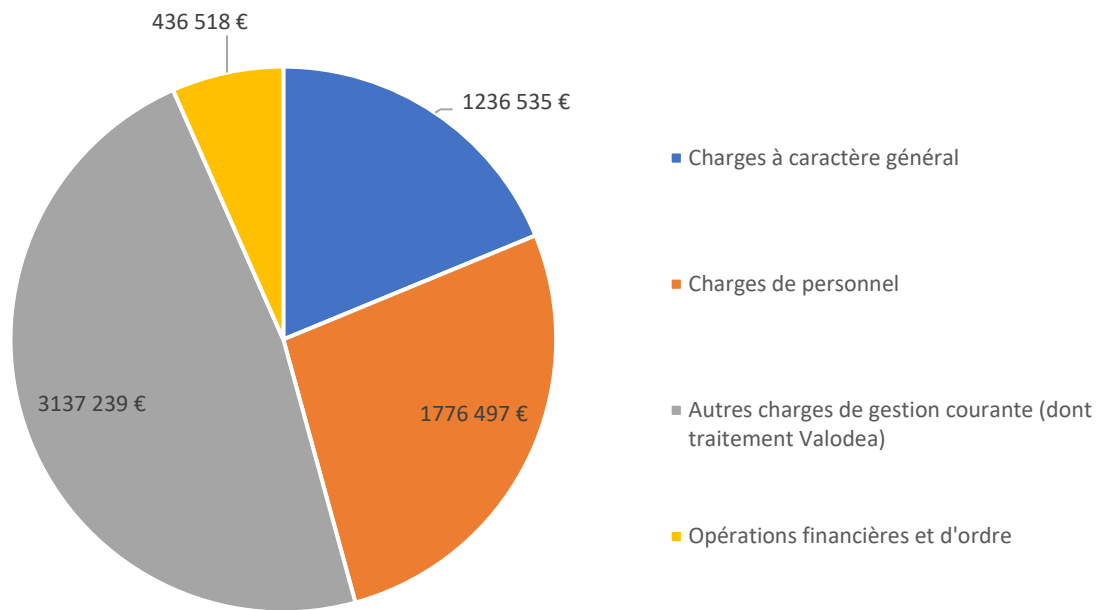
4.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2021 se sont élevées à 6 586 789€ TTC dont la moitié concernent le traitement des déchets qui est géré par le syndicat Valodea. Une augmentation de 10% liée notamment à l'augmentation des tonnes de déchets en déchèteries a été constatée.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 776 497€ TTC ce qui est équivalent à 2020, les optimisations de tournées ayant permis de maintenir cette dépense, avec notamment 22 000 km parcouru en moins par les bennes de collecte.

Les charges à caractère général comprenant le carburant, l'entretien des véhicules et les prestations de service comme la fourniture de vêtements de travail ont augmenté de 22% par rapport à l'exercice 2020.

Dépenses de fonctionnement 2021



4.3 Les investissements

Les investissements se sont élevés à 135 480 € TTC en 2021. Ils ont concerné les acquisitions suivantes :

- Bacs de tri et d'ordures ménagères : 26 400 € TTC
- L'installation de projecteurs dans la cour du siège : 2 190 € TTC
- 4 bennes de déchèteries : 28 900 € TTC
- Un camion d'occasion pour transporter le compacteur mobile à déchets sur les déchèteries et faire les rotations de bennes : 76 800 € TTC
- Un ordinateur pour le siège : 1 190 € TTC

5 – PERSPECTIVES 2022

Le travail d'optimisation des tournées de collecte va continuer en 2022 avec une nouvelle rationalisation permettant de ramener à 6 le nombre d'équipes de collecte. Un véhicule en moins sera nécessaire ainsi qu'un chauffeur et 2 ripeurs.

Des aménagements seront réalisés sur les déchèteries afin d'assurer un meilleur tri des matériaux par les usagers. Une réflexion sur l'accueil des professionnels sera menée afin de contrôler que seuls ceux du territoire accèdent aux déchèteries.

Les règlements de collecte et de déchèteries seront validés.

Les marchés de transport des bennes de déchèteries, de transport et collecte du verre, de traitement des déchets dangereux et de traitement du bois, des gravats, des cartons et des métaux se terminant au 31 décembre 2021, de nouveaux marchés ont été lancés en 2021 et débiteront au 1^{er} janvier 2022.